COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU
du Mercredi 23 septembre 2026 à 18h00

COMPTE-RENDU

Étaient présents :
Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Philippe CHATRE, Laurent BELUZE, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Jacky GENESTE, Charles LABOURE, Laurette COLOMBET, Jean FAYOLLE, Alain GOFFOZ, Thierry THOLIN, Jean-Luc REYNARD, Eric BECOT.

Absents avec excuses :
Lucien MURZI, Timothée CRIONAY, Romain COQUARD, Stéphanie FAYARD, Marie CROUZIER, Elisabeth PLAGNAL, Sophie GOUDARD.

1) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2025.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre connaissance des rapports 2025 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Décision modificative du budget Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 pour le budget Eau Potable.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Décision modificative du budget Assainissement

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 pour le budget Assainissement.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Décision modificative du budget Eaux pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 pour le budget eaux pluviales.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Décision modificative du budget GEMAPI

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 pour le budget Gestion des Milieux Aquatiques Prévention contre les Inondations.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Contribution des membres au budget gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- fixer les montants de la contribution 2026 des membres de Roannaise de l'eau comme suit :

CONTRIBUTIONS 2026	CBC	CCFE	CCM	CCPU	CCVAI	COPLER	COR	LFA	RA
FONCTIONNEMENT	21 969,46	22 828,41	49 163,45	52 189,58	79 399,63	117 255,44	112 389,97	6 739,42	562 898,83
INVESTISSEMENT	0,00	9 527,99	0,00	13 638,60	26 737,50	56 694,30	45 681,76	7 941,89	8 864,43
TOTAL	21 969,46	32 356,40	49 163,45	65 828,18	106 137,13	173 949,74	158 071,73	14 681,31	571 763,26



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Marché d'assurances pour le besoin de Roannaise de l'Eau en Complémentaire Santé et Prévoyance

Lot n°1 = Complémentaire Santé avec la société Mutuelle Nationale Territoriale

Lot n°2 = Prévoyance avec le groupement Collecteam/Allianz

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le marché d'assurances mutuelle pour les besoins de Roannaise de l'Eau, au vu des offres de Prix, comme suit :
 - Pour le lot n°1 : Complémentaire Santé, avec la société **MNT – Mutuelle Nationale Territoriale** (sur la base d'un taux de cotisation exprimé en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS)) de : 53.31 € TTC pour un agent isolé et 121.31 € TTC pour une famille ;
 - Pour le lot n°2 : Prévoyance, avec le **groupement COLLECTEAL / ALLIANZ** (sur la base d'un taux de cotisation exprimé en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS)) de 1.55 % (soit Décès à 0.76%, Incapacité à 0.49% et Invalidité à 0.30%)
- Préciser que le marché prend effet à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans ;
- Autoriser le Président à signer ledit marché ;
- Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget Eau Potable.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Vote électronique pour les élections professionnelles 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Instaurer le vote électronique en tant que modalité exclusive d'expression des suffrages.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Attribution du marché de fourniture et maintenance d'équipement d'inspection télévisée sur les réseaux d'assainissement incluant l'aménagement et la fourniture d'un véhicule

Avec la société RAUSCH

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le marché de fourniture et maintenance d'équipements d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement incluant l'aménagement et la fourniture d'un véhicule, au vu des offres de prix, avec la société RAUSCH, pour un montant de 246 277.85 € HT ;
- Préciser que le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 6 ans ;
- Autoriser le Président à signer ledit marché ;
- Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget assainissement.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Périmètre de protection rapprochée des barrages : acquisition de 5 parcelles sur la commune des Noés

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 218, 222 et 79 de la section AI et sous les numéros 287 et 290 de la section AE sur la commune des Noés ;
- Préciser le prix d'acquisition à 10 000 € ;
- De reconnaître avoir pris connaissance de l'application du régime forestier sur les parcelles

cadastrées sous les numéros 218, 222 et 79 de la section AI qui fait l'objet de la vente qui continuera à s'y appliquer conformément au code Forestier ;

- Dire que les frais de notaire seront à la charge de Roannaise de l'eau ;

- Autoriser Monsieur Aldo MARCUCCILLI, Vice-Président délégué aux moyens généraux à effectuer toutes les démarches concourant à l'opération et à signer les actes ;

- Dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Classement dans le domaine public du réseau d'eau potable et d'eaux usées Maisons Siméon à l'intersection des rues de Briennon, de Bagdad et Fort de Troyon

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le classement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ainsi que les ouvrages annexes Maisons Siméon à l'intersection des rues de Briennon, de Bagdad et Fort de Troyon dans le domaine public de Roannaise de L'eau ;

- Autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires le cas échéant.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Délégations de pouvoir du Comité Syndical au Président

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accorder au Président les délégations suivantes :

Créer les commissions de travail
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics, accords-cadres et les délégations de service public, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés subséquents dans les accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de groupement de commandes ainsi que leurs avenants quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de co-maîtrise d'ouvrage publiques ainsi que leurs avenants quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
Prendre toute décision concernant la sélection / admission des candidats dans le cadre des procédures formalisées restreintes.
Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services
Fixer les rémunérations et régler les frais et les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des biens syndicaux
Approuver et accepter les remboursements des assurances relatifs à tout sinistre
Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus
Procéder à la renégociation éventuelle, au refinancement et au remboursement des emprunts souscrits ainsi que contracter tout prêt de substitution
Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants
Demander ou accepter les autorisations de passage et les servitudes et signer les conventions s'y rapportant
Signer les promesses de vente
Passer des conventions de gestion d'équipements avec les aménageurs

Ester en justice au nom de Roannaise de l'Eau
Déposer plainte au nom de Roannaise de l'Eau
Conclure les ventes ou acquisitions inférieures à 2 000 € HT
Indemniser les victimes d'un dommage causé par Roannaise de l'eau lorsqu'il n'y a pas de déclaration à l'assurance
Formuler toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de Roannaise de l'Eau.
Passer les contrats de location des sites et établir le règlement d'utilisation des sites
Passer toutes les conventions de stage quel qu'en soit la durée et l'objet
Passer les contrats d'alternance prévus par le code du travail
Passer les contrats de travail des agents de droit privé
Passer les demandes de mise à disposition du personnel du centre de gestion de la Loire
Passer les conventions avec les organismes prescripteurs pour l'accompagnement des agents en insertion
Passer les conventions de transfert du compte épargne temps en cas de mobilité
Modifier les listes et les montants des annexes du RIFSEEP
Prendre toute décision pour la vente de matériaux et de biens issus de travaux en régie.
Autoriser les occupations du domaine public ou privé du syndicat
Passer les conventions pour la mise en place de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau en immeuble collectif
Conclure les conventions de vente d'eau
Passer les conventions relatives à la mise en œuvre des actions pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
Fixer la zone protégée et le niveau de protection contre les inondations (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques)
Passer les conventions relatives à la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (système d'endiguement et aménagements hydrauliques)
Passer les conventions de mises à disposition de services à une collectivité territoriale ou établissement public
Approuver et signer les procès-verbaux de mise à disposition et/ou transfert en pleine propriété des biens affectés à l'exercice de la compétence assainissement transférée par Roannais Agglomération à Roannaise de l'eau au 1er janvier 2025
Approuver et signer les conventions d'épandage
Accorder ou retirer le droit de chasse sur les terrains appartenant à Roannaise de l'eau

Décider en qualité de prêteur, de conclure des contrats de prêts relatifs à des biens immobiliers ou mobiliers quelle que soit la durée du prêt
Approuver et signer les baux commerciaux pour les fonds de commerces appartenant à Roannaise de l'eau
Passer les conventions de participation à un évènement Roannaise de l'eau
Approuver et signer les conventions de mandat pour le recouvrement des redevances d'assainissement des eaux usées pour le compte de collectivités territoriales
Décider de l'attribution de chèques « Vitrines de Roanne » pour les médaillés et retraités
Approuver les acquisitions des chemins ruraux
Autoriser le droit de priorité de Roannaise de l'eau
Signer les conventions de puisage d'eaux usées traitées à des fins de REUT
Signer les cahiers de vie des stations de traitement des eaux usées du périmètre de Roannaise de l'eau
Signer le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement de Roanne
Signer les mandats de dépôt des arrêtés préfectoraux

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Délocalisation de la séance du 21 octobre 2026 du Comité Syndical

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la tenue du Comité Syndical le mercredi 21 octobre 2026 à 18h à la salle communale de l'Hôpital-sur-Rhins.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance : 19h30